

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

Conseil Municipal de Colmars-les-Alpes

Séance du mardi 11 juillet 2023

Date de la convocation: 07/07/2023

Membres en exercice :
11

*L'an deux mille vingt-trois et le onze juillet l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christophe
BARBAROUX*

Présents : 8

Présents : Christophe BARBAROUX, Olivier BOIZARD, Jean-Louis
CORNILLE, Claude GIRARD, Cyrille GIRIEUD, Aline MARENGO,
Laurence ROBION-LEPORT, Magali SURLE-GIRIEUD

Votants: 10

Pour: 10

Représentés : Maxime BLANC par Olivier BOIZARD, Sandrine
MONTAGNON par Christophe BARBAROUX

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Hugues BEESAU

Secrétaire de séance: Aline MARENGO

DE_2023_035

Objet: Demande de fonds de concours à la CCAPV pour acquisition camion Services techniques -

Vu le dispositif de fonds de concours mis en place par la CCAPV en direction de ses communes
membres par délibération DE_2021_02_27, dans une logique de solidarité territoriale,

Vu la répartition de ces fonds de concours basée sur le potentiel fiscal moyen par habitant de chaque
commune,

Vu le montant maximum fixé à 10 000 € pour la commune de Colmars dont le potentiel fiscal moyen par
habitant est supérieur à 85% du potentiel fiscal moyen par habitant de la CCAPV,

Vu le projet d'acquisition, par la commune de Colmars, d'un camion à usage des Services techniques
pour le transport du matériel nécessaire aux diverses manifestations organisées par la commune pour un
montant HT de 67 591.50 €,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de solliciter, auprès de la CCAPV, l'attribution d'un fonds de concours de
10 000 € afin de compléter le financement de cette acquisition, le plan de financement définitif
s'établissant ainsi qu'il suit :

— Coût de l'acquisition

67 591.50 € HT

DETR 2020
RF
Sous-Préfecture de CASTELLANE
Fonds de concours CCAPV
Autofinancement
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/07/2023
004-210400610-20230711-DE_2023_035-DE

22 750.00 €

10 000.00 €

34 841.50 €

TOTAL

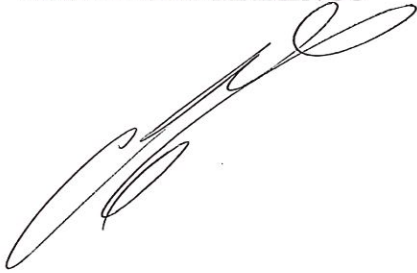
67 591.50 €

- DONNE tout pouvoir à Madame le Maire nécessaire à l'application de la présente décision.

Fait et délibéré à Colmars-Les-Alpes les jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

Secrétaire de séance
Madame Aline MARENGO



Madame le Maire,
Magali SURLE-GIRIEUD



Affiché le: